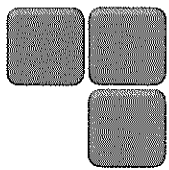


L'ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE

DE L'ALBERTA RÉGIONALE DE ST. PAUL

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021



JMD Group LLP

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Maurice R. Joly, CPA, CA, CFP*
Barbara K. M^CCarthy, CPA, CA*
Claude R. Dion, CPA, CA, CMA*
Richard R. Jean, CPA, CA*
Amie J. Anderson, CPA, CA*
Stephanie Ference, CPA, CA*

*Denotes Professional Corporation

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
L'Association Canadienne Française de l'Alberta Régionale de St. Paul

Opinion avec réserve

Nous avons effectué la vérification des états financiers de l'A.C.F.A. Régionale de St. Paul qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, les états des résultats d'opération, l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des pratiques comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'A.C.F.A. Régionale de St. Paul au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratifs, l'organisme tire des revenus de dons, ainsi que d'activités d'animation et de formation dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus, au surplus d'opérations, à l'actif et aux actifs nets.

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre vérification des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

4925-50 Avenue
St. Paul, Alberta
Ph: (780) 645-4611
Fax: (780) 645-6644

Mailing Address:
Box 1452,
St. Paul, AB T0A 3A0
Email: jmdadmin@mcsnet.ca

Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'exercice ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

St. Paul, Alberta
le 17 mai, 2022

JMD Group LLP
Comptables professionnels agréés

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF À COURT TERME		
Compte de banque - général	222 071 \$	234 456 \$
Compte de banque - casino	15 830	3 359
Comptes à recevoir	3 805	2 645
Aides gouvernementales à recevoir	--	1 707
TPS à recevoir	1 128	724
Inventaire - Boutique	3 377	2 555
Frais payés d'avance	<u>3 227</u>	<u>2 243</u>
	249 438	247 689
ÉQUIPEMENT ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES (note 3)	<u>21 561</u>	<u>12 626</u>
	<u>270 999 \$</u>	<u>260 315 \$</u>

PASSIF ET ACTIFS NETS

PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer	6 773 \$	9 635 \$
Salaries à payer	2 618	--
Revenus différés (note 4)	<u>49 716</u>	<u>60 521</u>
	<u>59 107</u>	<u>70 156</u>
ACTIFS NETS		
Investis en équipement et améliorations locatives	21 561	12 626
Non affectés	<u>190 331</u>	<u>177 533</u>
	<u>211 892</u>	<u>190 159</u>
	<u>270 999 \$</u>	<u>260 315 \$</u>

ACCEPTÉ POUR LE CONSEIL RÉGIONAL:

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	Investis en équipement			Total 2020
	Non- affectés	et améliorations locatives	Total 2021	
Solde d'ouverture	177 533 \$	12 626 \$	190 159 \$	170 708 \$
Surplus (déficit) pour l'année	24 880	(3 147)	21 733	19 451
Achats d'équipements et d'améliorations locatives	<u>(12 082)</u>	<u>12 082</u>	<u>--</u>	<u>--</u>
Solde de clôture	<u>190 331 \$</u>	<u>21 561 \$</u>	<u>211 892 \$</u>	<u>190 159 \$</u>

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
ÉTAT DES RÉSULTATS D'OPÉRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
REVENUS		
Patrimoine Canadien - base	78 000 \$	78 000 \$
Patrimoine Canadien - projets	24 876	4 285
Alberta Foundation for the Arts	3 770	2 550
Société de Bien- Être	--	2 074
Emploi et Développement Social Canada	--	5 000
Small and Medium Enterprise Relaunch Grant	553	2 243
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	4 498	1 707
Loyer	2 467	4 954
Activités	3 935	2 624
Contributions des casinos	18 605	18 513
Projets main d'œuvre	13 030	--
Ventes Boutique Rendez-vous	1 531	2 251
Dons	2	24
Intérêts	<u>58</u>	<u>69</u>
	<u>151 325</u>	<u>124 294</u>
DÉPENSES		
Salaires administration	56 993	56 775
Activités	29 881	14 412
Salaires étudiants	11 285	--
Loyer de bureau	9 198	9 198
Frais professionnels	7 035	5 535
Fournitures de bureau	4 566	5 285
Amortissement	3 147	2 241
Contractuels	1 691	1 249
Assurance	1 681	1 333
Achats Boutique Rendez-vous	1 409	2 218
Publicité et relations publiques	1 362	1 707
Téléphone	884	651
Dons	414	300
Entretien	46	1 506
Dépenses de casino	--	1 638
Déplacements	--	462
Dépenses de conseil	--	180
Perte sur disposition d'équipement	<u>--</u>	<u>153</u>
	<u>129 592</u>	<u>104 843</u>
SURPLUS POUR L'ANNÉE	<u>21 733 \$</u>	<u>19 451 \$</u>

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus pour l'année	21 733 \$	19 451 \$
Amortissement	3 147	2 241
Perte sur disposition d'équipement	<u> --</u>	<u> 153</u>
	24 880	21 845
Changement dans les:		
Comptes à recevoir	547	3 369
TPS à recevoir	(404)	(101)
Inventaire	(822)	(620)
Comptes à payer	(2 862)	(694)
Salaries à payer	2 618	--
Revenus différés	(10 805)	(10 572)
Frais payés d'avance	<u>(984)</u>	<u> 953</u>
	12 168	14 180
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Achats d'équipements et d'améliorations locatives	<u>(12 082)</u>	<u>(7 329)</u>
Augmentation pour l'année	86	6 851
SOLDE EN MONNAIE, au début de l'année	<u>237 815</u>	<u>230 964</u>
SOLDE EN MONNAIE, à la fin de l'année	<u>237 901 \$</u>	<u>237 815 \$</u>
SOLDE EN MONNAIE est composé de:		
Compte de banque - général	222 071 \$	234 456 \$
Compte de banque - casino	<u> 15 830</u>	<u> 3 359</u>
	<u>237 901 \$</u>	<u>237 815 \$</u>

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'A.C.F.A. Régionale de St. Paul est un organisme d'envergure régionale qui a pour but de représenter et de promouvoir la langue et la culture française dans la région de St. Paul. L'organisme est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la «Societies Act» de la province de l'Alberta.

1. PRATIQUES DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, appliquées dans le cadre des principales méthodes comptables décrites ci-après:

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie de l'association inclut l'encaisse.

b) Équipement

Les équipements sont comptabilisés au coût net de aides gouvernementales. L'amortissement annuel est calculé suivant la méthode d'amortissement décroissante aux taux suivants:

Équipement	20%
------------	-----

c) Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont comptabilisés au coût net de aides gouvernementales. L'amortissement annuel est calculé suivant la méthode d'amortissement constant aux taux suivants:

Améliorations locatives	10%
-------------------------	-----

d) Constatation des produits

L'A.C.F.A. régionale de St. Paul applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les revenus non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les frais d'activités sont constatés à titre de revenus lorsque les événements ont lieu. Les revenus de ventes de produits et services sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus et que les produits sont livrés.

e) Contributions sous forme de service

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

f) Inventaires

Les inventaires sont évalués au prix coûtant ou à la valeur du marché selon le moins élevé des deux.

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

1. PRATIQUES DE COMPTABILITÉ (continué)

g) Situation fiscale

L'Association est un organisme de charité enregistré qui est exempt d'impôts.

h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que l'association fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date d'arrêté des comptes et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de l'association lorsque celui-ci disposera ultérieurement d'informations supplémentaires.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'A.C.F.A. sont les comptes de banque, les comptes à recevoir et les comptes à payer. Les comptes de banque, les comptes à recevoir et les comptes à payer sont évalués aux justes valeurs sur le bilan. Les justes valeurs sont égales aux coûts historiques parce que ces instruments ont une échéance à court terme.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'A.C.F.A. est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente l'exposition de l'A.C.F.A. à des risques significatifs au 31 décembre 2021.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins de trésorerie ou de s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'A.C.F.A. gère son risque de liquidité en surveillant les flux de trésorerie. L'association s'assure, aussi, l'existence de l'argent liquide qui lui permettra de respecter ses obligations.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. L'A.C.F.A. est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'A.C.F.A. évalue les débiteurs de manière continue. De plus, l'association gère ce risque en seulement ayant des relations avec contreparties qu'elle croit d'être en bon état.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque touchant le résultat de l'A.C.F.A. et découlant des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. L'A.C.F.A. est exposée au risque de taux d'intérêt et à son incidence sur les intérêts créditeurs. Ce risque est faible, car les intérêts créditeurs ne représentent pas une composante importante du total des produits.

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

3. ÉQUIPEMENT ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES

	<u>Coût</u>	Amortissement <u>Accumulé</u>	Net <u>2021</u>	Net <u>2020</u>
Équipement de cuisine	16 179 \$	15 773 \$	406 \$	507 \$
Équipement de bureau	34 544	25 017	9 527	5 287
Équipement du Centre Communautaire scolaire	42 965	42 776	189	236
Améliorations locatives	<u>13 525</u>	<u>2 086</u>	<u>11 439</u>	<u>6 596</u>
	<u>107 213 \$</u>	<u>85 652 \$</u>	<u>21 561 \$</u>	<u>12 626 \$</u>

De l'aide gouvernementale de 3 074 \$ (2020 – 3 671 \$) et de 2 943 \$ (2020 – 0 \$) a été reçue au cours de l'année et accordé respectivement aux améliorations locatives et l'équipement de bureau. Ces montants ont été comptabilisés en réduisant le coût des achats dans leurs catégories respectives.

4. REVENUS DIFFÉRÉS

	<u>Solde d'ouverture</u>	Fonds <u>reçus</u>	Utilisation <u>de fonds</u>	Solde <u>de clôture</u>
Patrimoine Canadien - Base	19 503 \$	78 000 \$	78 000 \$	19 503 \$
Patrimoine Canadien - Vie	28 225	--	23 276	4 949
Patrimoine Canadien - Radio	9 434	--	--	9 434
Contribution de casino	<u>3 359</u>	<u>31 076</u>	<u>18 605</u>	<u>15 830</u>
	<u>60 521 \$</u>	<u>109 076 \$</u>	<u>119 881 \$</u>	<u>49 716 \$</u>

5. ENGAGEMENTS

L'Association est engagée à un bail pour le loyer du bureau avec les paiements suivants.

	<u>Loyer</u>
2022	9 198 \$
2023	9 198
2024	6 132

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Des améliorations locatives ont été complétées par un membre du conseil d'administration au montant d'échange de 9 271 \$ (2020 – 4 731 \$) entendu entre les parties.

A.C.F.A. RÉGIONALE DE ST. PAUL
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (continué)

Des salaires à contrat ont été payés à des individus parentés à des membres du conseil d'administration au montant d'échange de 10 435 \$ (2020 – 0 \$) entendu entre les parties.

7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

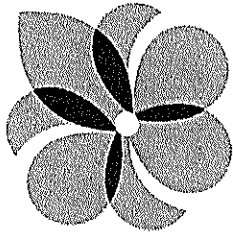
L'Association reçoit 71% (2020 – 73%) de ses revenus de subventions gouvernementales et en dépend économiquement.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En mars 2020, l'Association mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). La situation évolue constamment et les mesures mises en place ont de multiples impacts sur les économies locales, provinciales, nationales et mondiales.

La direction n'est pas certaine des effets de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation peut être temporaire; toutefois, il existe une incertitude quant à la durée et aux répercussions possibles de la perturbation.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence potentielle sur les activités de l'Association à la date des présents états financiers.



ACFA

Régionale de Saint-Paul

6.3 RÉUNIONS

Article 22.

- Une assemblée générale est habituellement tenue en présentiel. Le conseil d'administration peut cependant décider qu'une assemblée générale sera tenue de façon virtuelle ou hybride.

Article 42.

- Le conseil d'administration peut cependant décider qu'une réunion du conseil sera tenue de façon virtuelle ou hybride.